

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-421

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 52**Mission « Cohésion des territoires »**

I. – Compléter l’alinéa 5 par la phrase suivante :

« Cette réduction n’est pas applicable aux organismes mentionnés à l’article L. 411-2. »

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 6 à 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la baisse des APL pour les logement social et la réduction du loyer de solidarité qui risque de fragiliser la trésorerie des bailleurs sociaux.